

N°2022/07/29/02 - Objet : Circuit touristique, culturel et patrimonial autour des poètes provençaux. Approbation du coût prévisionnel du projet et demande de subvention au titre du programme Leader.

Le vingt-neuf juillet deux mil vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le treize juillet 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Maire.

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Étaient Présents : CARRÉ Jean-Christophe, FUSAT Marc, Christine GARCIN-GOURILLON, REYNOUD Henri, DAVID Delphine, Bernadette SAMUEL, Fabienne CITI, Sylvie NARDI, Mathieu BONARD, Marie-Pierre CALLET,

Pouvoirs : FABRE Thierry et WAJS Alexandre ont donné pouvoir à Jean-Christophe CARRÉ, LAFFITTE Patrick et Dominique STEKELOROM à Marc FUSAT, GERMAIN Emilie et Laurent JUGLARET à Mathieu BONARD, CHAIX Alain et Lucie BABIN à Marie-Pierre CALLET

Absents excusés : Fanny ARSAC

Secrétaire de séance : Bernadette SAMUEL

Rapporteur : Madame Christine GARCIN-GOURILLON

Madame le rapporteur rappelle que dans le cadre du développement des activités culturelles et touristiques de la commune, un projet de circuit dans le centre du village sur la thématique des poètes provençaux a été initié et qu'il est porté conjointement par Christine GARCIN GOURILLON, adjointe au Tourisme et Delphine DAVID élue en charge de la Culture. Ce projet a été déposé en mai 2022 auprès du PETR du pays d'Arles dans le but solliciter des financements européens dans le cadre d'un programme Leader.

Madame le rapporteur informe le conseil municipal que le projet de circuit touristique et culturel sur la thématique des poètes provençaux, a reçu un premier avis d'opportunité favorable par la commission du PETR le 21 juin 2022. Ainsi, il convient maintenant de déposer des pièces complémentaires afin d'obtenir un nouvel avis de la commission sur la programmation du circuit et son autorisation de financement.

Madame le rapporteur précise que ce projet, a pour vocation de renforcer l'offre touristique culturelle du village et de proposer la découverte de la culture provençale sous un nouvel angle. En effet, le circuit sera enrichi par des œuvres représentatives des personnages installés dans les rues dédiées aux poètes. Il mettra également en lumière l'influence d'une Maussanaise au destin extraordinaire, Emma TEISSIER, muse des félibres.

Madame le rapporteur indique enfin que dans le cadre du programme leader, le budget pour ce circuit s'élève à 62 943.61€ dont 80% sont subventionnables soit 50 354.89€.

La part d'autofinancement de la commune s'élève à 20% soit à 12 588.72€

Synthèse financière du projet :

- Cout global du projet : 62 943.61€
- Subvention Leader : 30 212.93€
- Subvention région : 20 141.96€
- Autofinancement : 12 588.72€

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, Trois abstentions, Marie-Pierre CALLET, Lucie BABIN et Alain CHAIX

Vu le projet « circuit des poètes » comportant une dépense prévisionnelle pour la commune à hauteur de 12 588.72€

APPROUVE le coût prévisionnel pour la commune

SOLLICITE du conseil régional la subvention correspondante à hauteur de 20 141.96€

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'Hôtel de Ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme Délibération exécutoire par sa publication et sa transmission en sous- préfecture d'Arles le : 1 AOUT 2022

Secrétaire de séance
Bernadette SAMUEL



Le Maire,
Jean-Christophe CARRÉ



Publication sur le site de la mairie le : 1 AOUT 2022